

Compagnie :

PROCES - VERBAL

96.3.09778

Unité :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

N° PIÈCE

N° FEUILLET

C.U. 01490 - PV 00669/94

01

1

ANALYSE ET REFERENCES :

ANALYSE : Signalement d'un phénomène lumineux.

TEMOIN : Madame

Nous soussigné : gendarme l [] ,

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE

Date observation
16/09/94

Le vingt neuf septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze à seize heures se présente au bureau de notre unité , Madame l [] épouse l [] demeurant le lieu-dit [] commune de []

Cette personne nous déclare qu'elle a vu une forme géométrique lumineuse près de son domicile , le vendredi seize septembre vers vingt deux heures trente , elle désire faire une déposition pour signaler ce phénomène .

ENQUETE

Au bureau de notre unité , nous recueillons l'audition de Madame l [] épouse l [] , 46 ans , demeurant [] , l [] , CES à [] , de nationalité Française .

Cette personne nous déclare qu'elle a été témoin d'un phénomène lumineux le 16 octobre 1994 vers 22 heures 30 . Elle a aperçu une forme géométrique lumineuse s'élever au dessus d'un bois .

L'audition de Madame l [] fait l'objet du numéro DEUX .

Au cours du service sur la commune de [] , nous nous sommes rendus au lieu-dit [] . Nous avons contacté les habitants de ce hameau , aucun habitant à part Madame l [] n'a aperçu ce phénomène .

Après nous avoir fait expliquer l'endroit du phénomène , nous sommes rendus sur place . Aucune trace ou débris n'a été découvert .

D'après Madame l [] le phénomène aurait eu lieu entre les lieux-dits [] et La [] commune de [] , au dessus d'un bois séparant ces deux hameaux .

L'enquêteur

1 M. le Préfet du Département

Date de clôture

22/10/1994

1 M. Le Général Commandant la Région Aérienne

2 D.G.G.N - Bureau Défense Opération Section Renseignement à []

1 Archives

Signature

Compagnie :

PROCES - VERBAL

Unité :

DE

BT

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 01490 - PV 00669/94

01 2

Avons également contacté les habitants des lieux-dits environnants . Aucune
autre personne n'a remarqué ce phénomène .-----

C L O T U R E

Nos investigations n'ont pas permis d'établir si réellement Madame
L a été témoin d'un phénomène lumineux ou si elle a été victime d'une
hallucination.-----

Fait et clos à

Le 22 Octobre 1994

L'enquêteur

Compagnie :

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT JUDICIAIRE

Unité :

AUDITION

C.U. 01490 - PV 00669/94

N° PIÈCE	N° FEUILLET
02	1

Nous soussigné : gendarme D [REDACTED] D [REDACTED] , APJ, en résidence à [REDACTED]

Vu les articles: 20 et 21-1 du CPP

Rapportons les opérations suivantes :

sous le contrôle du gendarme D [REDACTED] C [REDACTED] , OPJ, en résidence à [REDACTED]

Nous trouvant à [REDACTED] , au bureau de notre unité, entendons:

[REDACTED] , 46 ans,

épouse [REDACTED]
née le [REDACTED] à [REDACTED] FRANCE,
demeurant [REDACTED]

[REDACTED] CES [REDACTED] nationalité française,

qui déclare le vingt neuf septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze à seize heures et vingt deux minutes:"-----

Vendredi 16 septembre 1994 vers 22 heures 30 , alors que je me trouvais à mon domicile à [REDACTED] j'ai été intriguée par une lumière vive qui provenait d'une clairière distante d'environ 200 mètres .

Il s'agissait d'une lumière jaunée qui provenait du bois . Par la suite une forme géométrique s'est élevée au dessus du bois d'où provenait la lumière jaune . Cette forme était rouge orange flamboyant . La forme géométrique était soit hexagonale ou octogonale.

Cette forme géométrique m'a paru grande , je l'évalue entre 10 et 30 mètres . A l'intérieur de l'objet , se trouvaient des demi-cercles de couleur plus pâle . J'ai observé cet objet quelques secondes puis je suis rentrée chez moi pour appeler quelqu'un pour accréditer cette présence .

Lorsque j'ai observé cet objet , je n'ai pas entendu de bruit . Seul mon chien a grogné lorsque l'objet s'est manifesté .

J'en ai parlé dans mon quartier mais personne n'a été témoin des faits à par moi .

A [REDACTED] le vingt neuf septembre mil neuf cent quatre vingt quatorze, à seize heures quarante cinq .

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'A.P.J.